



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les effets des changements
climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les effets
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté qu'une réunion conjointe tenue à Bonn (Allemagne) du 1^{er} au 4 avril 2014 avait été consacrée aux pratiques optimales et aux outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles, aux meilleures pratiques et aux besoins des communautés locales et autochtones et à l'application de méthodes et d'outils tenant compte de la problématique hommes-femmes pour comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements; cette réunion était organisée par le Comité de l'adaptation, de concert avec le programme de travail de Nairobi sur les effets des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en vue d'élaborer des recommandations à l'intention des professionnels.

2. Le SBSTA a invité le Comité de l'adaptation à envisager de formuler, conformément à son mandat et à ses fonctions, de nouvelles recommandations relatives aux activités à entreprendre dans le cadre du programme de travail de Nairobi, eu égard à la réunion conjointe mentionnée ci-dessus au paragraphe 1.

3. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les documents ci-après établis en prévision de la session:

a) Le rapport sur la réunion consacrée aux outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles en matière d'adaptation, aux besoins des communautés locales et autochtones et à l'application de méthodes et d'outils tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'optique de l'adaptation¹;

¹ FCCC/SBSTA/2014/INF.11.

b) Le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi².

4. Le SBSTA a remercié les Gouvernements canadien et suisse d'avoir fourni un appui financier à l'organisation de la réunion mentionnée ci-dessus au paragraphe 1 et le Gouvernement espagnol de son aide financière à la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi.

5. Le SBSTA a examiné, comme cela lui avait été demandé³, des moyens de renforcer l'efficacité des modalités d'exécution du programme de travail de Nairobi et a conclu que les mesures ci-après, parmi d'autres, seraient entreprises sous la conduite de son président et avec le concours du secrétariat:

a) Étoffer la collaboration avec les réseaux mondiaux et régionaux de partage du savoir et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi afin de renforcer la production et la diffusion de connaissances sur l'adaptation;

b) Inviter des centres et des réseaux régionaux à servir de plates-formes régionales de connaissances pour l'exécution des activités prévues au titre du programme de travail de Nairobi;

c) Envisager des activités en ligne auxquelles seraient associées toutes sortes de parties prenantes, ainsi que des moyens électroniques de diffusion des connaissances produites par le programme de travail de Nairobi, selon qu'il convient;

d) Continuer d'étudier des moyens d'améliorer les approches visant à mobiliser les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et à collaborer avec elles, par exemple par une utilisation accrue et une meilleure harmonisation des appels et des engagements à agir, lorsque le SBSTA ferait le point à sa quarante-quatrième session (mai 2016) sur les progrès accomplis.

6. Le SBSTA a conclu que les activités décrites ci-dessous aux paragraphes 7 à 14 seraient entreprises en vue de rassembler, d'analyser et de diffuser des informations et des connaissances permettant d'étayer la planification et les actions à engager en matière d'adaptation aux niveaux régional, national et infranational, concernant notamment les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé.

7. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, notamment les centres et réseaux régionaux, à inclure des informations sur les éléments ci-après, selon qu'il convenait, dans les communications qu'il avait demandées à sa trente-neuvième session⁴:

a) Outils et méthodes disponibles et mis en œuvre pour les processus de planification de l'adaptation intéressant à la fois les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé;

b) Bonnes pratiques et enseignements à retenir concernant les processus de planification de l'adaptation, notamment sur le suivi et l'évaluation, qui intéressent à la fois les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé;

c) Bonnes pratiques et enseignements à retenir concernant les processus et les structures propres à relier la planification de l'adaptation au niveau national et la planification de l'adaptation au niveau local.

² FCCC/SBSTA/2014/INF.7.

³ Décision 17/CP.19, par. 4.

⁴ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 13 b).

8. Le SBSTA a chargé le secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir des informations communiquées en réponse au paragraphe 7 ci-dessus pour examen à sa quarante et unième session (décembre 2014).

9. Le SBSTA a invité le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) à prendre en considération le rapport de synthèse mentionné ci-dessus au paragraphe 8 lorsqu'ils mèneraient leurs travaux sur la planification de l'adaptation.

10. Le SBSTA a chargé le secrétariat, agissant sous la conduite de son président et en collaboration avec les Parties et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi compétentes, de présenter les conclusions tirées des communications dont il est question ci-dessus au paragraphe 7 lors du Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi qui se tiendrait à l'occasion de sa quarante et unième session.

11. Le SBSTA a aussi chargé le secrétariat, agissant sous la conduite de son président, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, et avec des contributions des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi compétentes, notamment les centres et réseaux régionaux, d'établir, selon qu'il conviendrait, des études de cas faisant ressortir les bonnes pratiques et les enseignements retenus, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 7 pour examen à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015).

12. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'inviter avant sa quarante et unième session – et de mobiliser à cet effet – les centres et réseaux régionaux en mesure de le faire, notamment ceux qui ont été recensés par le biais des travaux du Comité de l'adaptation sur les centres et réseaux régionaux⁵, et en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi compétentes, afin que ces centres et réseaux régionaux recourent à des modalités de partage des connaissances, selon qu'il convient et sous réserve de la disponibilité de ressources financières, à produire avant sa quarante-troisième session, des informations sur:

a) Les outils et méthodes disponibles et mis en œuvre pour la planification de l'adaptation intéressant à la fois les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé;

b) Les bonnes pratiques et les enseignements retenus dans l'optique de la planification de l'adaptation, notamment le suivi et l'évaluation, intéressant à la fois les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé;

c) Les bonnes pratiques et les enseignements retenus pour ce qui est des processus et des structures permettant de relier la planification de l'adaptation au niveau national et la planification de l'adaptation au niveau local.

13. Le SBSTA a aussi demandé au secrétariat d'inviter – et de mobiliser à cet effet – les centres et réseaux régionaux compétents à rendre compte avant sa quarante-quatrième session des résultats des activités régionales mentionnées ci-dessus au paragraphe 12.

14. Le SBSTA a chargé en outre le secrétariat, agissant sous la conduite de son président, d'élaborer et de communiquer d'ici à sa quarante-cinquième session des connaissances, selon qu'il conviendrait, sur la base des résultats des activités mentionnées ci-dessus aux paragraphes 7 à 13.

⁵ Un document d'information établi par le Comité de l'adaptation sur les moyens de mieux comprendre les rôles respectifs des institutions régionales et des organismes des Nations Unies dans l'appui à fournir pour renforcer les mesures d'adaptation dans les pays en développement est disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/adaptation_committee/application/pdf/ac5_un_and_regional_support_for_adaptation_27feb.pdf.

15. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités confiées au secrétariat, dont il est question aux paragraphes 5, 8 et 10 à 14 ci-dessus. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
